



Département de l'Isère
MAIRIE DE GONCELIN
38570

☎ 04 76 71 78 75 · 📠 04 76 71 79 12

Séance du Conseil Municipal du
Lundi 18 octobre 2021 à Goncelin

- COMPTE-RENDU -

L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal à la mairie, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de votants : 18 (3 pouvoirs)

Date de la convocation : 13 octobre 2021.

Etaient présents : MIDALI Françoise (Maire), GLAREY Frédéric, Martine BRUNET-MANQUAT, HENRY Philippe, CARELLA Claire, RABIET Jacques, ZIEGELMEYER Sandrine, SORNAY Éric, BRIAND Pierre, JOUBERT Christelle, PERDRIX Sandrine, CRINIÈRE Tiffanie, VIGOURT Frédéric, , NUCCI Odile, CORNU Guillaume,

Pouvoir et Excusés : DURAND Emeric : pouvoir MIDALI Françoise, SORNAY Eric : pouvoir à RABIET Jacques, COUIC Marie-Christine : pouvoir à Guillaume CORNU, BURDIN Elisabeth, CRINIÈRE Tiffanie.

Secrétaire de séance : ZIEGELMEYER Sandrine.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.**

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

1. **Information** : Rapport du contrôle de la Chambre Régionale des comptes à la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour la période 2014-2019 ;
2. **Délibération 2021-038** : PETITE ENFANCE : Approbation du règlement intérieur du Multi-accueil pour 2021/2022 ;
3. **Délibération 2021-039** : BÂTIMENTS COMMUNAUX : Location des salles sportives communales aux Professionnels (sociétés – autoentreprises) ;
4. **Délibération 2021-040** : GESTION DES DECHETS : Délégation de signature de conventions pour le déploiement des « points de proximité » sur la commune de Goncelin pour la gestion des déchets ;
5. **Délibération 2021-041** : FINANCES : Exonération des indexations conventionnelles sur les baux professionnels du bâtiment « Le Bayard » ;
6. **Délibération 2021-042** : FINANCES : Décision Modificative n°02 du Budget Communal ;
7. **Délibération 2021-043** : FINANCES : Mise en place du mode de paiement par prélèvement automatique ;

8. **Délibération 2021-044 : CONVENTION :** Renouvellement de la convention de mise à disposition par le Département du gymnase et du plateau sportif du Collège ICARE.
9. **Délibération 2021-045 : URBANISME :** Signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour travaux de la gare.
10. **Délibération 2021-046 : URBANISME :** Subvention pour ravalement de façades – M.et Mme ABBATE - 40, rue de la Ventive.
11. **Délibération 2021-047 : URBANISME :** Achat de parcelles au lieu-dit « Les Poutes ».

● **Notification des décisions du Maire 2021 au CM.**

- **Questions diverses.**

Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 20h30, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

Madame le Maire dresse la liste des personnes présentes et énumère les pouvoirs et les personnes excusées

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 juillet 2021 :**

Madame le Maire demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le PV de la séance du dernier Conseil municipal.

Après une mise au vote, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Madame Sandrine ZIEGELMEYER est élue secrétaire de séance.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées lors de cette séance du conseil municipal :

1. Information : Rapport du contrôle de la Chambre Régionale des comptes à la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour la période 2014-2019 ;

Monsieur Frédéric GLAREY, 1^{er} Adjoint et Adjoint aux Finances présente à l'assemblée une information sur le contrôle de la chambre Régionale des comptes émis auprès de la Communauté de Communes pour la période 2014-2019.

Il fait notamment part des 7 recommandations faites à l'EPCI et des réponses apportées par la Communauté de Communes énoncées par délibération du 28 juin 2021.

Aucune question ou remarque n'a été observée à l'issue de cette présentation.

2. Délibération 2021-038 : PETITE ENFANCE : Approbation du règlement intérieur du Multi-accueil pour 2021/2022 .

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal de Goncelin, à l'unanimité adopte le nouveau règlement intérieur de cette structure d'accueil de la petite enfance et charge Madame le Maire de le transmettre aux services du Département de l'Isère (PMI) et à la CAF de l'Isère.

Madame la Directrice du Multi-accueil sera chargée de le mettre en application.

3. Délibération 2021-039 : BÂTIMENTS COMMUNAUX : Location des salles sportives communales aux Professionnels (sociétés – auto-entreprises).

Sur proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal de Goncelin décide, à l'unanimité la location de ses salles sportives, sis au Gymnase - rue de la Gare / 38570 Goncelin, aux professionnels (sociétés ou auto-entrepreneurs) comme suit :

- *Salle Gym-Folk ou Salle de réception : 8 € TTC / heure d'utilisation ;*
- *Gymnase : 13 € TTC / heure d'utilisation.*

Un tableau récapitulatif des heures d'utilisation des salles sera réalisé pour facturer ces locations par un titre de recettes qui sera émis par la commune via la Trésorerie du Touvet.

Le locataire devra souscrire une assurance en responsabilité civile et en remettre obligatoirement la copie à la mairie, accompagnée également d'une copie de sa Carte Nationale d'Identité.

Cette responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.

Une convention de location sera signée entre les deux parties.

4. Délibération 2021-040 : GESTION DES DECHETS : Délégation de signature de conventions pour le déploiement des « points de proximité » sur la commune de Goncelin pour la gestion des déchets.

Par délibération en date du 6 mars 2017, le conseil communautaire du Grésivaudan a adopté à l'unanimité les schémas de collecte déterminés lors de l'étude d'optimisation du service.

En matière de schéma de collecte, le choix s'est porté sur le fibreux (mélange de papiers et de cartons) - non fibreux (reste des emballages plus extension des consignes de tri sur le plastique).

S'agissant du mode de collecte, 13 des 29 communes gérées en régie par Le Grésivaudan ont délibéré pour passer depuis le 1er janvier 2018 en points de proximité en conteneurs aériens : ordures ménagères, fibreux, non fibreux, verre.

Par la délibération n°2019-034, prise lors du conseil Municipal du 9 juillet 2019, la commune de Goncelin a acté le choix d'une collecte de l'ensemble de ses déchets en Tout Apport Volontaire sur des « Points de proximité », dits PAV.

Ainsi, sur le territoire communal de Goncelin, 30 sites d'implantation sont projetés (voir plan ci-joint) :

- *13 sont situés sur le Domaine public (en vert) ;*
- *9 sur le Domaine privé de la commune (en turquoise) – sous conventions CCLG – Commune ;*
- *7 sur le Domaine privé (en rose) – sous convention entre CCLG / Propriétaires (privés ou copropriétaires) ;*
- *1 sur le Domaine privé de la Commune et sur le Domaine privé d'une copropriété (en bleu foncé) – sous convention tripartite.*

Pour les 10 sites en domaine privé de la Commune, les conventions définissent les modalités de mise à disposition d'une ou plusieurs parcelles en vue de permettre l'implantation d'un ou de plusieurs points de proximité.

La convention est assortie de fiche de site en annexe précisant l'implantation.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil Municipal de Goncelin, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation des parcelles privées de la Commune avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan (conventions bipartites) ; ainsi que la convention tripartite entre la Communauté de Commune Le Grésivaudan / Le Lotissement « Les jardins de Chartreuse » / et la Commune de Goncelin ;**

- **Dit que ces conventions portent sur les droits d'usage et d'installation et ne sont pas assorties de droits réels sur les propriétés occupées.**

5. Délibération 2021-041 : FINANCES : Exonération des indexations conventionnelles sur les baux professionnels du bâtiment « Le Bayard ».

Madame le maire indique que les différents locataires, présents à l'Espace Bayard ont dû faire face à une baisse de leur activité face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19 et des mesures de confinement mises en place.

Pleinement consciente des difficultés financières que peuvent rencontrer les toutes petites entreprises et les entrepreneurs indépendants installés dans des locaux communaux Madame le Maire propose au conseil municipal de suspendre l'indexation annuelle des loyers des baux professionnels et l'ajustement des charges mensuelles à partir de l'année 2021 et de retirer l'article 11 et 12.3 des baux professionnels en cours de validité et à venir.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité et les sommes déjà mandatées à certains libéraux seront remboursées.

6. Délibération 2021-042 : FINANCES : Décision Modificative n°02 du Budget Communal.

Faisant suite à la précédente délibération, il convient d'ajuster le budget communal comme suit pour pouvoir rembourser les libéraux des indexations consenties.

Section de fonctionnement

Article	Intitulé de l'article	Dépenses
<u>60632 – Chap. 11</u>	Fournitures de petits équipements	- 750 €
<u>6718 – Chap. 67</u>	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 750 €

7. Délibération 2021-043 : FINANCES : Mise en place du mode de paiement par prélèvement automatique.

Pour offrir de nouveaux services à nos administrés et locataires en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques, ...), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique dont le principe est par ailleurs éprouvé.

Il supprime pour la collectivité et le locataire les risques d'impayés. Il offre à la commune un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier.

Un rejet de prélèvement donne lieu, de manière systématique, à la perception d'une commission interbancaire.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide d'approuver le règlement financier régissant le recouvrement des loyers et des titres de recettes par prélèvement automatique.**

8. Délibération 2021-044 : CONVENTION : Renouvellement de la convention de mise à disposition par le Département du gymnase et du plateau sportif du Collège ICARE.

Depuis 2014, Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'une convention tripartite entre le Département de l'Isère (propriétaire du bâtiment), le collège ICARE (gestionnaire) et la commune de Goncelin a été signée pour la mise à disposition du Gymnase du collège aux associations de la commune ;

Durant la crise sanitaire, une autre convention concernant la mise à disposition du plateau sportif a été signée pour la période de mai à septembre 2021 ;

Ces deux conventions étant arrivées à terme, il convient ce jour de les renouveler.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention proposée, **le conseil municipal de Goncelin, à l'unanimité :**

- Approuve la nouvelle convention tripartite relative à la mise à disposition par le Département de l'Isère du Gymnase et du plateau sportif du collège ICARE qui deviendra effective à partir de l'année 2022 ;

- Mandate Madame le Maire ou son représentant, pour signer ladite convention et son renouvellement futur.

9. Délibération 2021-045 : URBANISME : Signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour travaux de la gare.

Dans le cadre d'une amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Madame le Maire explique à l'assemblée que des travaux doivent être réalisés sur le domaine public par ENEDIS sur la parcelle N° 0496 - section AD située sur le parking de la gare.

Ces travaux consistent au remplacement d'un coffret électrique et à son terrassement pour la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 4 mètres.

Pour ce faire, des droits de servitudes doivent être consentis à ENEDIS moyennant une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros (15 €).

Les détails des droits et obligations de chacun sont définis dans la convention mise en annexe de la présente délibération.

Après vote, le conseil municipal, adopte cette convention et mandate Madame le Maire pour la signer.

10. Délibération 2021-046 : URBANISME : Subvention pour ravalement de façades – M.et Mme ABBATE - 40, rue de la Ventive.

Dans le cadre de la convention associant la Commune de Goncelin à SOLIHA Isère-Savoie, ex-« PACT de l'Isère », et l'avis favorable de l'architecte coloriste, Madame Emmanuelle COURIER-JOLY en date du 11 octobre 2021, il est décidé d'attribuer une subvention communale à M. et Mme ABBATE, d'un montant prévisionnel de 1 830.00 € pour des travaux de ravalement de façades, situés : 40, rue de la Ventive, à Goncelin.

11. Délibération 2021-047 : URBANISME : Achat de parcelles au lieu-dit « Les Pautes ».

Madame le Maire expose à l'assemblée que les parcelles suivantes sont à vendre :

Nom Prénom	N° de parcelle	Section	Surface cadastrale 2020 (en m ²)	Lieu-dit
Indivision BENZONI	633	AE	696.00	Les Pautes
Indivision NICOLLET	639	AE	726.00	Les Pautes
Mme DALBAN épouse TOUQUET Andrée	576	AE	1863.00	Les Pautes
	575	AE	831.00	
	635	AE	1757.00	
Mme PALLOIX Françoise	637	AE	763.00	Les Pautes
Indivision BERTHOLE	992	AE	713.00	Les Pautes
M. ROCHE Guy	997	AE	774.00	Les Pautes
Indivision BINET Alfred	982	AE	1301.00	Les Pautes
Mme LEPLAN Chantal épouse PIOLLAT	986	AE	948.00	Les Pautes
	989	AE	235.00	
	126	AE	28.00	
Indivision MOREL	994	AE	624.00	Les Pautes
TOTAL			11 259	

Dans le cadre de projet de réserves foncières pour la commune et compte-tenu des caractéristiques de ces parcelles,

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

VU l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

VU l'estimation du bien réalisé par le service des Domaines en date du 14 octobre 2021,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **le Conseil Municipal de Goncelin, à l'unanimité :**

- Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 30 € / m².

- Mandate Madame Françoise MICOUD, notaire à Goncelin pour réaliser les actes authentiques avec les propriétaires.

● **Notification des décisions du Maire 2021 au CM.**

Le tableau récapitulatif des décisions du Maire, prise dans le cadre de sa délégation de compétence (*délibération 2020-021 du 28 mai 2020*) est présenté aux Elus pour notification.

● **Questions diverses :**

❖ **« Forum de la mobilité » du samedi 20 novembre après-midi.**

Monsieur Guillaume CORNU informe l'assemblée que se tiendra à cette date à la salle de réception ce forum.

Le but de cette manifestation étant de faire connaître ce qu'il existe dans la vallée en matière de mobilité et de transport.

Différentes associations et structures seront présentes pour présenter leurs dispositifs comme par exemple la Communauté de Communes (dispositif « réseau pouce »- autostop), Citiz (voiture partagée), l'association « Sortons vélo », ADTC (transports en commun), le Rif, l'AF3V (cyclos), le SMAG (réseaux de transports en communs), co-voiturage pour les associations etc.

❖ **Vélorution des 2 Rives**

Pour la 4^{ème} année consécutive s'est tenue le samedi 2 octobre 2021, la manifestation « Vélorution des 2 rives » entre Goncelin et le Touvet. L'objectif de cette Vélorution était de montrer l'intérêt d'avoir un axe reliant Goncelin au Touvet réservé aux mobilités actives (piéton, vélo, trottinette ...)

❖ **Coupure RD 523**

La Route Départementale sera coupée pour des travaux au niveau de la ZI de la Commune de Le Cheylas 3 nuits. Une déviation sera mise en place.

❖ **Centre de vaccination COVID-19**

Le centre du Grésivaudan a déménagé. Il se situe désormais dans l'annexe de la piscine de Crolles. Les personnes peuvent s'y rendre sans RDV.

❖ **Soutien à l'ONF**

Madame le Maire évoque la lettre de protestation du Président de la communauté de communes, Monsieur Henri BAILE, à l'attention des Députés de l'Isère contre la suppression massive des postes de techniciens de l'Office National des Forêts (ONF).

Il est rappelé que la commune de Goncelin a déjà pris une motion en ce sens lors du dernier conseil municipal.

❖ **Dématérialisation des Actes d'Urbanisme**

La loi ELAN prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales de recevoir par dématérialisation des actes d'urbanisme.

Une action mutualisée avec la communauté de communes sur un logiciel commun sera mise en place.

❖ **Commission intercommunale « Petite Enfance / Jeunesse »**

Madame le Maire expose aux élus un compte-rendu des derniers travaux de la commission :

- *Point sur les Multi-accueil* : 3 nouveaux équipements sont en cours de construction :

- Allevard : ouverture prévue en septembre 2022

- Les Adrets : ouverture prévue en mars 2023
- Lumbin/ La Terrasse : ouvert en 2025.

- Madame le Maire se réjouit de la création d'un *poste de référent « Handicap »* au sein de la Communauté de Communes.

- *RAM* : Ces structures se transformeront désormais au 1^{er} janvier 2022 en Relais Petite Enfance.

Françoise MIDALI informe l'assemblée du recrutement à la suite du départ d'Annie GUILLARD, d'une nouvelle animatrice du RAM. Il s'agit de Madame Leatitia DELCROIX qui commencera dans nos locaux début novembre 2021.

- *Centres de loisirs* : il est fait part de l'énorme difficulté de recruter des animateurs pour nos centres de loisirs.

- *Contrat Territorial de la CAF* : il remplacera les CEJ.

- ❖ **Commission culturelle** : un diagnostic culturel du territoire est en cours afin de réaliser un Plan
- ❖ **Conseils d'écoles** : Claire CARELLA, Adjointe aux affaires scolaires informe qu'ils se tiendront le 19 octobre pour l'école primaire et le 22 octobre pour l'école maternelle.
- ❖ **Dates à retenir** :
 - **Dimanche 10 et 14 avril 2022** – élections Présidentielles
 - **Dimanche 12 et 19 juin 2022** – élections législatives (Députés)

❖ **Halloween**

Sur proposition de Madame le Maire, il est décidé d'organiser **dimanche 31 octobre à partir de 17h30** au sein du parc de loisirs (ou sous le préau de l'école maternelle en cas de mauvais temps) une petite manifestation à l'initiative de la municipalité à destination des enfants (bonbons, chocolats chauds et autres friandises seront à disposition des plus jeunes et de leurs parents).

- ❖ **Marché de Noël** : il se tiendra le **jeudi 23 décembre 2021**, rue de la Ventive.
- ❖ **Repas des Anciens** : inscrit le **dimanche 12 décembre 2021**.
- ❖ **Vœux de la Communauté de Communes du Grésivaudan** : le **lundi 10 janvier 2022** à l'Espace ARAGON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 H 45.

La Secrétaire de séance
Sandrine ZIEGELMEYER

Le Maire,
Françoise MIDALI

